

Tarifs cantine à compter du 01/09/2024

Repas élémentaire

		Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Prix de base par repas		5,47	5,47
Subvention Mairie par repas		2,00	0,00
<i>TRANCHES</i>		<i>Repas 2024-2025</i>	<i>Repas 2024-2023</i>
T1	0- 400	0,42	0,42
T2	401-600	0,63	0,63
T3	601-800	0,83	0,83
T4	801-1 000	1,00	1,00
T5	1 001-1 300	3,47	5,47
T6	>1 300	3,82	5,47

Repas maternelle

		Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Prix de base par repas		4,90	4,90
Subvention Mairie par repas		2,00	0,00
<i>TRANCHES</i>		<i>Repas 2024-2025</i>	<i>Repas 2024-2025</i>
T1	0- 400	0,42	0,42
T2	401-600	0,63	0,63
T3	601-800	0,83	0,83
T4	801-1 000	1,00	1,00
T5	1 001-1 300	2,90	4,90
T6	>1 300	3,19	4,90

Ce tarif des repas à la cantine a été voté par le conseil municipal du Fousseret, lors de sa séance du 02/07/2024.

Pour les tranches 1,2,3,4 tous les élèves bénéficient du tarif du repas inférieur ou égal à 1€, quelle que soit leur commune d'origine. Cette baisse est possible grâce à une subvention de l'État dont la commune bénéficie pour la troisième année et dont on ignore si elle sera reconduite pour les années à venir.

Pour les tranches 5 et 6 les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2€ par repas pris par un élève originaire de la commune. Pour celles qui ne souhaitent pas conventionner les 2 € sont assumés par les familles.

Les repas adultes sont fixés à 5,47 €.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>